

INTERMÉDIAIRE :

Bmaker -madecennale
230 route des dolines, cs 90060
06906 VALBONNE CEDEX
☎ 0184804773
✉ info@bmaker.biz
Orias n°15003712

**ASSURÉ :**

BE TRAVAUX
49 Impasse des Lauriers
83600 LES ADRETS-DE-L'ESTÉREL
✉ brice@betravaux.com

L'Assureur

INTERMÉDIAIRE :

Bmaker -madecennale
230 route des dolines, cs 90060
06906 VALBONNE CEDEX
☎ 0184804773
✉ info@bmaker.biz
Orias n°15003712

**ASSURÉ :**

BE TRAVAUX
49 Impasse des Lauriers
83600 LES ADRETS-DE-L'ESTÉREL
✉ brice@betravaux.com

ANNEXE DES ACTIVITÉS ASSURÉES**• 5.92 Réalisation complète d'installations photovoltaïques**

Réalisation partielle d'installations photovoltaïques en surimposition Cette activité comprend les travaux de :

- Mise en œuvre de systèmes photovoltaïques,
- Réalisation des installations et branchements électriques associés,
- Raccordement au réseau public,
- Pose de batterie de stockage, de régulateur de charges et de protections dédiées,
- Mise en sécurité de l'installation. Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :
- Terrassement et V.R.D,
- Installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement,
- Zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- Réalisation d'écran sous-toiture,
- Installation de parafoudre,
- Raccord d'étanchéité,
- Sécurisation de site. Ne sont pas comprises :
- La réalisation de fondations spéciales,
- Les modifications de la structure porteuse de l'ouvrage.

• 5.4 Installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées. Ne sont pas comprises :
- la réalisation du système de captage géothermique,
- la pose de capteurs solaires intégrés.

• 5.2 Chauffages et installations thermiques

Réalisation d'installations de :

- production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraichissement, y compris les pompes à chaleur et les poêles,
- production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- ventilation mécanique contrôlée (V.M.C). Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel

• 5.5 Electricité Télécommunications

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires. Cette activité comprend :

- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.),
- l'installation de groupes électrogènes,
- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,
- l'installation de système domotique et immotique, y compris la gestion technique centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB). Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.

• 2.2 Maçonnerie et béton armé

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur supérieure de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts). Et la réalisation des travaux maçonnés suivants liés à

INTERMÉDIAIRE :

Bmaker -madecennale
230 route des dolines, cs 90060
06906 VALBONNE CEDEX
☎ 0184804773
✉ info@bmaker.biz
Orias n°15003712

**ASSURÉ :**

BE TRAVAUX
49 Impasse des Lauriers
83600 LES ADRETS-DE-L'ESTÉREL
✉ brice@betravaux.com

la fumisterie (hors four et cheminée industriels) :

- cheminées, âtres et foyers ouverts,
- conduits de fumées et de ventilation,
- ravalement et réfection des souches. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- terrassement, drainage et canalisations enterrées,
- revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage),
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,
- démolition,
- V.R.D,
- pose d'huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons), à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, calfeutrement de joints. Ne sont pas compris la réalisation de piscines ou de cuvelages.

• 3.1 Couverture

Réalisation de couvertures en tous matériaux, y compris par bardeau bitumé (hors couvertures textiles et étanchéités de toitures terrasses). Cette activité comprend les travaux de :

- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- bardages verticaux utilisant des techniques de couverture,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- isolation et écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre, Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- éléments simples de charpente (pannes, chevrons).
- raccord d'étanchéité,
- vêlage et vêtage Cette activité ne comprend pas la pose de capteurs solaires intégrés ou non au bâti, les couvertures textiles.